

Septembre 2023

L'édito du Maire

La rentrée...

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école et, pour moi, c'est l'occasion de faire un point sur son fonctionnement dans notre village.

Tout d'abord, précisons que les travaux et les dépenses courantes reviennent intégralement aux Communes, y compris les salaires des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Ce sont des dépenses obligatoires qui honorent les Communes car elles participent à l'effort commun pour l'éducation de tous les enfants.

Notre beau groupe scolaire, dont nous remboursons encore l'emprunt, nécessite des adaptations pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Cette année 2023, plus de 28 000 € ont déjà été investis afin de permettre une aération naturelle des locaux pour les rafraîchir la nuit. Dans cette lutte contre la chaleur, nous continuons de chercher des solutions en partenariat avec Grand Besançon Métropole (GBM). Grâce à nos bonnes relations, nous allons devenir un site pilote. Une multitude de capteurs vont être installés dans les locaux et des études poussées seront réalisées par des spécialistes. L'objectif principal est de minimiser les investissements en apprenant à avoir les bonnes pratiques dans l'utilisation du bâtiment, tant en été (chaleur) qu'en hiver (chauffage). Les utilisateurs vont être consultés pendant la période de diagnostic et une formation sera ensuite réalisée.

Avec l'aide de l'État et du Département, nous avons investi également dans l'achat de matériel informatique à hauteur de 17 500 € en 2023 afin de répondre aux exigences des nouvelles pratiques.

Je tiens à souligner que ces deux dossiers ont demandé une implication importante des élus et des services communaux.

.../...

De façon générale, la Commune de Nancray s'implique fortement envers l'école.

Pour éclairer mon propos, sur une période de 3 ans (2020, 2021 et 2022), nous avons dépensé plus de 120 000 €/an en moyenne, sans compter les dépenses non traçables que sont les heures de travail des agents techniques. Environ 13 % des dépenses communales sont réalisées pour le seul volet scolaire. En 2023, viendront s'ajouter les dépenses exceptionnelles précédemment évoquées.

La mairie est ravie de faire évoluer le confort des enfants et des enseignants. Je ne doute pas que les membres du conseil d'école, comme tout un chacun, sauront apprécier à leur juste valeur l'investissement humain et financier déjà produit. Convenons-en, cette école est un bel outil pour l'éducation de nos enfants et pour la pratique de l'enseignement.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent Fiétier

Les échos du Conseil municipal

Conseil Municipal du jeudi 21 septembre 2023

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Aline GUY-CHAUVILLE - Vincent FIETIER – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN - Guy RENOUD – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Aline GUY-CHAUVILLE
Absences excusées : Mme Annette GIRARDCLOS, M. Fabien MULIN, Frédéric SALVI
Absence : Stéphane SAUCE
Pouvoirs : M. Fabien MULIN à M. Vincent FIETIER
Mme Annette GIRARDCLOS à Mme Sylvie CATTET

Musée des Maisons Comtoises – Régularisation des données cadastrales, vente et achat de terrain :

Le Musée a un projet de travaux, dont la création d'un nouveau parking sur une partie d'un champ actuel (parcelle ZH 300).

Après des discussions, la Commune, le Syndicat pastoral de Nancray et le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises sont d'accord sur les surfaces à acquérir et à vendre ainsi que sur les modalités de mise en œuvre et d'accès. Il est proposé au Conseil municipal de :

- Vendre une partie de la parcelle ZH 300p de 8 953 m² pour la somme de 3 133,55 € au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises,
- D'acheter une bande de terrain de la parcelle ZH 285p de 600 m² pour 1 € symbolique en vue de le louer à la Pastorale,

Les frais de notaire seront à la charge du Musée.

Le Musée va déterminer un droit de passage aux agriculteurs concernés. Il va également déplacer des clôtures et une conduite d'eau alimentant les deux abreuvoirs des pâtures

Unanimité

Récupérateur d'eau pluviale sous la toiture des courts couverts de tennis – Plan de financement :

Le dérèglement climatique a des conséquences importantes, dont la hausse sensible des périodes de sécheresse. Elles vont empirer (intensité, fréquence, longueur). Le Département subventionne des solutions pour économiser la consommation d'eau.

Aussi, la Municipalité voudrait installer un récupérateur d'eau au pied de la toiture des courts de tennis couverts pour :

- Arroser le stade de football,
- Arroser les fleurs et arbustes du village, en complément du récupérateur de l'atelier communal (trop petit par rapport à nos besoins),
- Alimenter les futures toilettes du club de tennis (projet en cours de réflexion).

L'installation de ce récupérateur d'eau coûterait 30 225 € HT, dont une subvention départementale de 12 090 €. Les travaux seraient prévus au printemps 2024.

Unanimité

Forêt communale – Nouvelles parcelles soumises au régime forestier :

En 2020, le Conseil municipal a accepté le don de parcelles de bois cadastrées D 303 – D 304 – ZA 2 – ZA 3. Pour bien les gérer, il est important de les intégrer à la forêt communale, gérée par l'ONF. Ainsi, la forêt passe de 673.3183 hectares à 674.0233 hectares.

Unanimité

Achat de parcelles forestières cadastrées D119 – ZD50 – D42 – D45 :

La Commune a l'opportunité d'acquérir 4 parcelles forestières afin d'agrandir sa forêt :

- D119 (19.75 ares pour un montant de 200 €),
- ZD50 (28.62 ares pour un montant de 230 €),
- D42 (53.70 ares pour un montant de 537€),
- D45 (26.85 ares pour un montant de 270 €).

Les prix ont été conseillés par l'ONF en fonction des caractéristiques des parcelles.

Unanimité

Budget annexe Forêt – Décision modificative n°1 :

Le budget primitif 2023, voté le 6 avril dernier, doit être adapté sur deux points :

- Augmentation des dépenses d'entretien de la forêt : + 16 000 €
- Achat de quatre parcelles forestières : + 3 000 €

Le suréquilibre passe de 303 876.46 € à 284 876.46 €.

Unanimité

Département du Doubs : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés (F.A.A.D.) :

Le FAAD est un soutien aux accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier par un accompagnement social et, parfois, par une aide financière. Si elle le souhaite, la Commune peut participer à ce fonds à hauteur de 0,30 €/habitant, soit 391.20 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au FAAD.

Unanimité

Département du Doubs : Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le FSL a pour objectif d'aider les ménages ayant de faibles revenus à accéder ou à se maintenir dans un logement décent qui dispose d'eau et d'énergie. La Commune peut participer à ce fond à hauteur de 0,61 €/habitant, soit 795.44 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au fond de solidarité.

Unanimité

Neutralisation de la dotation aux amortissements des attributions de compensation d'investissement (opération d'ordre) :

Neutralisation de la dotation aux amortissements des fonds de concours (opération d'ordre) :

Il est possible de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (57 541.63 €) et des fonds de concours (2 512.30 €) en inscrivant la même somme en recettes. Ce sont deux écritures d'ordre sans impact réel sur le budget.

Le Conseil municipal accepte les deux délibérations à l'unanimité.

Budget principal – Décision modificative n° 2 :

Le budget primitif 2023, voté le 6 avril dernier, doit être adapté sur deux points :

- Prélèvement de l'Etat pour compenser la hausse des taux de la taxe d'habitation en 2018 : + 6 552 € (dépendances),
- Amortissement et neutralisation budgétaire de l'amortissement du fond de concours versé à GBM en 2022 : + 2 513 € (dépendances et recettes).

Le suréquilibre passe de 347 937.27 € à 341 385.27 €.

Unanimité

Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 :

Actuellement, la comptabilité de Nancray est organisée selon la nomenclature M 14. A partir du 1^{er} janvier 2024, celle-ci sera remplacée par la nomenclature M 57.



Eau potable : changement du procédé de désinfection pour réduire nos impacts sur l'environnement et sur nos dépenses

Remplacer le traitement actuel au bioxyde de chlore par du chlore gazeux va permettre de :

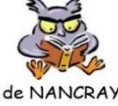
- Ø **Préserver la ressource en eau** : Le chlore gazeux est un désinfectant moins agressif pour les canalisations, ce qui va réduire le nombre de fuites d'eau et par conséquent, limiter le gâchis des volumes d'eau perdus dans le sol,
- Ø **Prolonger la durée de vie des canalisations d'eau potable et des branchements**, réduisant ainsi les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour renouveler les conduites et réparer les fuites,
- Ø **Sécuriser le procédé de désinfection** : La qualité de l'eau sera identique avec une stabilisation du prix du m³ d'eau distribué à l'abonné qui identifiera éventuellement un changement du goût de l'eau,
- Ø **Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable**. En limitant les pertes dues aux fuites, davantage de m³ d'eau prélevés dans le milieu naturel puis traités parviendront aux abonnés.

Les travaux sont en cours pour une mise en service en **octobre 2023**.

La vie associative et autres activités



Bibliothèque



de NANCRAY

Rentrée littéraire à la bibliothèque

📖 C'est la rentrée littéraire à la bibliothèque avec l'achat de 25 nouveaux romans :

Guy Boley - Pierric Bailly - Laurent Binet - Caroline Deyns - Jean Baptiste Andrea - Sorj Chalandon - Jacky Schwarzmann - Laurent Petitmangin, et bien d'autres.

📖 Une nouvelle sélection de mangas jeunesse est proposée aux jeunes lecteurs pendant 2 mois.

📖 La bibliothèque est ouverte à tous pour une visite libre, avec un grand choix de romans et d'ouvrages enfants et jeunesse. L'abonnement pour les 3 derniers mois de l'année est de 5€ par famille.

Les permanences ont lieu les - **mercredis de 16h30 à 18h**
- **samedis de 10h à 12h.**

Exposition Sandrine BEAU à la bibliothèque

Pendant tout le mois d'octobre, la bibliothèque aura la chance d'accueillir une exposition sur le travail de Sandrine Beau et de son illustratrice.

La bibliothèque aura le plaisir d'accueillir Sandrine pour **l'inauguration de son exposition le samedi 7 octobre à 17h.**

Les habitants de Nancray et des environs sont invités à la rencontrer pour un moment convivial.

Venez découvrir l'activité dessin à Nancray

Tous les mercredis de 13h00 à 14h15

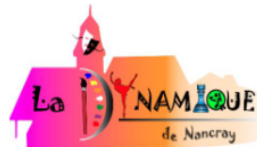
Ateliers animés par Virginie Franc
Salle Fonteny - Nancray

Plusieurs techniques utilisées : fusain, peinture à l'huile, craies, acrylique...

Mais aussi différents thèmes : portrait, maison en perspective, paysage ...

Nous vous attendons nombreux !

Contact : ladynamique.dessin@gmail.com



La Dynamique de Nancray vous invite à son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

Jeudi 5 octobre 2023

A 20h15

Suivie d'un pot de bienvenue !

Salle Fonteny

1 place de la Mairie, Nancray, 25360

Les membres de la Dynamique et sa présidente, Élodie Sauce